



De nouveaux horaires pour les déchèteries de la Cove



A compter du lundi 1e février, les déchèteries d'Aubignan, Caromb, Carpentras, Malaucène et Venasque ouvriront à 8h30.

Les déchèteries d'Aubignan, Caromb et Carpentras seront ouvertes du lundi au samedi.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.

La déchèterie de **Malaucène** sera ouverte du lundi au samedi matin et les mercredis et samedis aprèsmidi.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30 et de 14h à 18h.





La déchèterie de **Venasque** sera ouverte les mardis, vendredis et samedis matin.

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars de 8h30 à 12h30. Horaires d'été : du 1er avril au 30 septembre de 8h à 12h30.

Mazan : changement de la réglementation de l'accès aux déchetteries



Alors que la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (<u>Cove</u>) avait annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité, la <u>Ville de Mazan</u> indique dans un communiqué l'abandon de la limitation du nombre de passages pour les particuliers et le maintien d'un point de collecte des végétaux.

Fin 2020, La Cove a décidé de contrôler les accès en déchetterie pour les réserver aux seuls habitants des communes de son territoire. Depuis le 4 janvier, les habitants sont donc invités à s'inscrire, soit par internet, soit par dossier papier disponible en mairie. La Cove avait également annoncé que le nombre de passages en déchetterie serait limité (18 passages par an pour les véhicules légers quelle que soit leur



capacité d'apport) et que les bennes à végétaux, présentes aux Garrigues et au Bigourd, seraient retirées.

Suite à ces décisions, Louis Bonnet, maire de Mazan, a souhaité interpeller la Cove sur « les multiples situations particulières ainsi que sur la réalité du terrain ». Dans un communiqué, le maire de commune félicite la présidente de l'agglo Jacqueline Bouyac qui a pris la décision d'abandonner la limitation du nombre de passages pour les particuliers (les véhicules utilitaires de plus de 1,5 tonne resteront limités à 9 passages par an), de valider le maintien d'un point de collecte des végétaux à Mazan, et de simplifier la procédure d'inscription, par internet notamment.

Confinement : information sur la continuité des services de la Cove



Suite aux dernières annonces gouvernementales, la <u>Communauté d'agglomération Ventoux</u> <u>Comtat Venaissin</u> (Cove) maintient un certain nombre de services à destination des usagers.

Accueil général

L'accueil physique est assuré à l'Hôtel de la Cove dans le respect des consignes sanitaires de 8h à 12h et de 13h30 à 18h du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique est assuré au 04 90 67 10 13 aux mêmes horaires.

Petite enfance

Durant la période de confinement, les crèches restent ouvertes.



Gestion des déchets

Concernant la gestion des déchets, toutes les tournées de collecte (ordures ménagères et tri sélectif) sont maintenues de même que le service de collecte des encombrants. Les équipes de collecte procéderont à des départs différés à compter du 2 novembre, ce qui avancera certaines collectes à 4 heures du matin. Les bacs sont à sortir impérativement la veille au soir du jour de collecte. Par ailleurs, jusqu'à nouvel ordre et en l'absence de directives contraires de la Préfecture de Vaucluse, les déchetteries de Caromb, Aubignan, Venasque et Malaucène et la composterie de Loriol-du-Comtat seront ouvertes sur les plages horaires habituelles.

Marché-gare

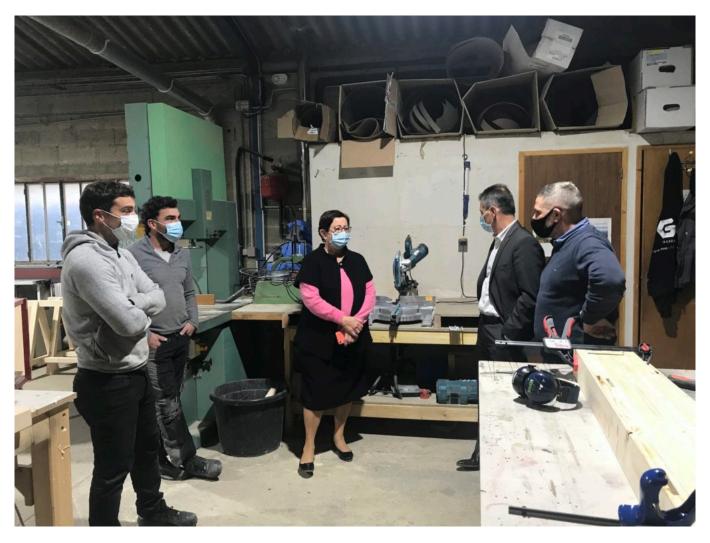
Le marché horticole et pépinières du vendredi est maintenu selon le protocole sanitaire renforcé en vigueur lors du précédent confinement.

En revanche, les 'Rendez-vous de la Cove' sur les marchés hebdomadaires sont suspendus et le Festival des Soirées d'automne est annulé.

Cove : Jacqueline Bouyac à la rencontre des maires de Saint-Pierre-de-Vassols, Crillon-le-Brave, Modène et Mazan 21 octobre 2025 |



Ecrit par le 21 octobre 2025



Suite à ses engagements formulés lors de son élection en juillet dernier, Jacqueline Bouyac, présidente de la <u>Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</u> (Cove), poursuit ses rencontres avec les maires et les élus de l'intercommunalité.

Après avoir <u>rencontré les maires de huit communes de l'agglo</u>, Jacqueline Bouyac s'est rendue mardi 20 octobre dans les communes de Saint-Pierre-de-Vassols, Crillon-le-Brave et Modène où la présidente a pu visiter Grases Agencement Menuiserie, une entreprise en pleine expansion spécialisée dans le mobilier contemporain et les cuisines design. Lundi 26 octobre, lors de sa rencontre avec le maire de Mazan, Jacqueline Bouyac, accompagnée de deux délégués communautaires, s'est rendue sur le chantier de la Zone du Piol II dont la livraison définitive est prévue avant la fin de l'année.

Ayant annoncé vouloir faire de la proximité une priorité de sa mandature, Jacqueline Bouyac souhaite échanger sur les synergies à développer entre la Communauté d'agglomération et les communes et conforter la place centrale des communes et des élus au sein de la Cove. Les prochaines visites sont



prévues mercredi 4 novembre à Aubignan et Loriol-du-Comtat.

Cove : Vendange des vignes intercommunales pour la bonne cause



Jacqueline Bouyac, nouvelle présidente de la <u>Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</u> (Cove) et Michel Jouve, conseiller communautaire délégué à l'agriculture et au développement rural, également maire de <u>Flassan</u>, viennent de participer aux vendanges de la vigne intercommunale. Composée de 300 plants de syrah, grenache, cinsault et mourvèdre plantés en avril 2004 à l'initiative de la commission agriculture de la Cove avec le soutien de de la <u>chambre d'agriculture de Vaucluse</u>, la confrérie du plant de vigne de Caromb, la <u>confrérie des vignerons des Côtes-du-Ventoux</u> et le <u>lycée</u>



<u>agricole Louis-Giraud</u> de Carpentras , la parcelle a été récoltée par une classe de l'établissement. Le raisin vendangé a été ensuite acheminé à la cave <u>Rhonéa</u> à Beaumes-de-Venise pour y être vinifié avant d'être mis en bouteille au profit d'œuvres caritatives. Chaque année, ce sont ainsi 400 à 500 kg qui sont récoltés selon le climat. De quoi permettre de produire 400 à 500 bouteilles par cuvée.

10 068 hectares de vignes dans la Cove

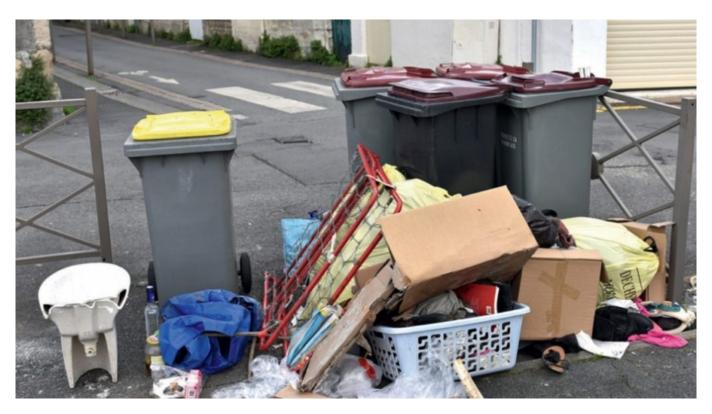
Pour l'intercommunalité, la plantation de cette vigne rappelle l'importance de ce secteur dans l'économie de la Cove. Avec 1 831 exploitations, le domaine agricole représente 10,5% des emplois de l'agglomération et la vigne (raisins de cuve et de table) occupe 70% de la superficie agricole utilisée recensée sur le territoire la Cove, soit 10 068 hectares sur 14 656 hectares. Des vignes qui abritent plusieurs AOC (Appellation d'origine contrôlée) caractéristiques du Vaucluse comme les Côtes-du-Ventoux, les Côtes-du-Rhône avec deux appellations grand cru Gigondas" et Vacqueyras ainsi que les Beaumes-de-Venise rouge (14e cru de la Vallée du Rhône) et leurs muscats.

Carpentras : jusqu'à 1 500 € d'amende pour les dépôts sauvages

21 octobre 2025 |



Ecrit par le 21 octobre 2025



La <u>Ville de Carpentras</u> vient de mettre en place un arrêté municipal portant sur les dépôts sauvages dans l'espace public. Ces derniers feront l'objet d'une verbalisation dont le montant de l'amende pourra aller jusqu'à 1 500 €.

La Ville rappelle que, compte-tenu du fait qu'est organisé par la <u>Communauté d'Agglomération Ventoux</u> <u>Comtat Venaissin</u>, l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés et qu'il est mis à disposition des usagers des conteneurs et colonnes pour l'apport volontaire de verre, qu'il existe un service de ramassage des encombrants et que l'accès est ouverts aux déchetteries et composteries du territoire, les dépôts sauvages de quelque nature que ce soit sur l'espace public feront désormais l'objet d'une verbalisation dont le montant de l'amende pourra aller jusqu'à 1 500 €.

L'arrêté est téléchargeable ici

Comtat : s'informer du passage des bus en



temps réel avec Transcove



Afin de faciliter les trajets des usagers au quotidien, le réseau Trans'Cove de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin lance un nouveau service d'information en temps réel sur le prochain horaire de passage des bus. Pour cela, il suffit de télécharger sur son téléphone une application gratuite pour scanner le QR code placé sur le poteau d'arrêt du bus afin d'obtenir en temps réel la position du bus et le temps d'attente avant son arrivée.

Renseignements : point info transports - PEM, 270 avenue de la gare à Carpentras. 04 84 99 50 10.



Bilan de la seconde Opah de la Cove

Après le succès de la première opération, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (Cove) a relancé depuis 1 an une seconde Opah (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) multisites sur l'ensemble des centres anciens de ses communes membres.

Cette mesure ne concerne cependant pas le centre ancien de Carpentras qui, lui, s'inscrit dans un dispositif Opah-Renouvellement urbain dans le cadre de l'opération 'Action Cœur de ville' où figurent également Avignon et Cavaillon. Pour la Cove, cette seconde Opah initié en janvier 2019 vise à participer financièrement à la réhabilitation de logements anciens à condition que les propriétaires s'engagent à les occuper ou à les louer à des tarifs conventionnés permettant leur accès aux revenus modestes.

Sur 3 ans, les objectifs sont de 98 logements réhabilités, dont 16 logements locatifs et 82 logements occupés par leur propriétaire. Sur les 9 premiers mois de l'année, le bilan s'élève à 24 dossiers déposés dont 23 de propriétaires occupants et 1 de propriétaire bailleur. Il concerne les villes de Sarrians (6 dossiers), Caromb (5), Bédoin (4), Malaucène (4), Saint-Hippolyte-le-Graveyron (2), Mazan (1) et Venasque (1). Concernant Carpentras, l'Opah-Ru portant sur la période 2013/2019 a débouché sur la réhabilitation de 117 logements, dont 109 logements propriétaires bailleurs, 8 logements propriétaires occupants et 4 aides aux syndicats de copropriété.

Pour cela, environ 3,7M€ ont été mobilisés par les financeurs (Anah, Conseil régional, Conseil départemental, Cove).

Bénéficiant désormais du dispositif national 'Action Cœur de Ville' la Cove espère réhabiliter 84 logements (dont 68 logements locatifs et 16 logements occupés par leurs propriétaires) à Carpentras d'ici 5 ans. Dans ce cadre, la Cove vient ainsi d'accorder 14 993,50€ d'aides (sur un montant total de travaux de 120 000€) pour la réhabilitation de 3 logements, dont 2 très dégradés, rue de Clapies, rue de l'Auzon et rue des Frères Laurens.

Cette lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique est aussi soutenue par l'Etat, la Caisse des Dépôts, le groupe Action loge- ment, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru).